

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - COMMUNE DE LUMIGNY NESLES ORMEAUX (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21770264600019

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE COULOMMIERS

M. 14

Budget primitif

voté par nature

BUDGET : MAIRIE DE LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	19
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	21
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	22

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	23
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	27
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	28
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	29
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	30
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	31
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	32
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	33
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	34
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	35
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	36
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	38
D2 - Arrêté et signatures	39

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 264	COMMUNE DE LUMIGNY NESLES ORMEAUX MAIRIE DE LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX	BP 2021
-------------------	---	------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	1542
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	31
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
Communauté de communes du VAL BRIARD	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
882998	1051865	0	805.92

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	735.02	0
2	Produit des impositions directes/population	384.62	0
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	751.29	0
4	Dépenses d'équipement brut/population	257.74	0
5	Encours de dette/population	381.71	0
6	DGF/population	104.13	0
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	55.79 %	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	102.9121 %	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	34.31 %	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	50.8067 %	0

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) budgétaires .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 394 292,20	1 152 220,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 242 072,20
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	1 394 292,20	1 394 292,20

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	456 997,30	468 455,58
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	43 947,60	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 32 489,32
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	500 944,90	500 944,90
	TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (3)	1 895 237,10	1 895 237,10

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	286 194,00	0,00	268 753,00	268 753,00	268 753,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	615 890,00	0,00	626 200,00	626 200,00	626 200,00
014	Atténuations de produits	116 591,00	0,00	116 591,00	116 591,00	116 591,00
65	Autres charges de gestion courante	76 398,00	0,00	93 060,35	93 060,35	93 060,35
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 095 073,00	0,00	1 104 604,35	1 104 604,35	1 104 604,35
66	Charges financières	14 400,00	0,00	12 400,00	12 400,00	12 400,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	3 209,00		3 873,85	3 873,85	3 873,85
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 112 682,00	0,00	1 122 378,20	1 122 378,20	1 122 378,20
023	Virement à la section d'investissement (5)	21 000,00		269 914,00	269 914,00	269 914,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	5 683,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		26 683,00		271 914,00	271 914,00	271 914,00
TOTAL		1 139 365,00	0,00	1 394 292,20	1 394 292,20	1 394 292,20

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 394 292,20
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	24 900,00	0,00	24 300,00	24 300,00	24 300,00
70	Produits services, domaine et ventes div	78 900,00	0,00	88 900,00	88 900,00	88 900,00
73	Impôts et taxes	823 583,00	0,00	835 879,00	835 879,00	835 879,00
74	Dotations et participations	183 617,00	0,00	187 860,00	187 860,00	187 860,00
75	Autres produits de gestion courante	8 200,00	0,00	8 270,00	8 270,00	8 270,00
Total des recettes de gestion courante		1 119 200,00	0,00	1 145 209,00	1 145 209,00	1 145 209,00
76	Produits financiers	11,00	0,00	11,00	11,00	11,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 119 211,00	0,00	1 147 220,00	1 147 220,00	1 147 220,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
TOTAL		1 119 211,00	0,00	1 152 220,00	1 152 220,00	1 152 220,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	242 072,20
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 394 292,20
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	266 914,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	19 140,00	0,00	48 790,00	48 790,00	48 790,00
204	Subventions d'équipement versées	13 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	63 532,00	43 947,60	216 874,64	216 874,64	260 822,24
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	18 495,00	0,00	127 900,00	127 900,00	127 900,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	114 767,00	43 947,60	393 564,64	393 564,64	437 512,24
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	51 500,00	0,00	58 250,00	58 250,00	58 250,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,19	0,00	182,66	182,66	182,66
	Total des dépenses financières	51 500,19	0,00	58 432,66	58 432,66	58 432,66
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	166 267,19	43 947,60	451 997,30	451 997,30	495 944,90
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (4)</i>	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
041	<i>Opérations patrimoniales (4)</i>	17 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	17 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
	TOTAL	183 267,19	43 947,60	456 997,30	456 997,30	500 944,90

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	500 944,90
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	21 000,00	0,00	56 641,58	56 641,58	56 641,58
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	21 000,00	0,00	86 641,58	86 641,58	86 641,58
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	28 068,87	0,00	49 900,00	49 900,00	49 900,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	110 590,49	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	32 545,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	171 204,36	0,00	109 900,00	109 900,00	109 900,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	192 204,36	0,00	196 541,58	196 541,58	196 541,58
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement (4)</i>	21 000,00	0,00	269 914,00	269 914,00	269 914,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (4)</i>	5 683,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
041	<i>Opérations patrimoniales (4)</i>	17 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	43 683,00	0,00	271 914,00	271 914,00	271 914,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	TOTAL	235 887,36	0,00	468 455,58	468 455,58	468 455,58

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	32 489,32
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	500 944,90
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	266 914,00
--	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	268 753,00		268 753,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	626 200,00		626 200,00
014	Atténuations de produits	116 591,00		116 591,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	93 060,35		93 060,35
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	12 400,00	0,00	12 400,00
67	Charges exceptionnelles	1 500,00	2 000,00	3 500,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	3 873,85		3 873,85
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		269 914,00	269 914,00
Dépenses de fonctionnement – Total		1 122 378,20	271 914,00	1 394 292,20

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 394 292,20
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	58 250,00	0,00	58 250,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	48 790,00	0,00	48 790,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	260 822,24	5 000,00	265 822,24
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	127 900,00	0,00	127 900,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	182,66		182,66
Dépenses d'investissement – Total		495 944,90	5 000,00	500 944,90

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	500 944,90
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 - (2) Voir liste des opérations d'ordre.
 - (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
 - (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
 - (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 - (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
-
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
 - (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
 - (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	24 300,00		24 300,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	88 900,00		88 900,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		5 000,00	5 000,00
73	Impôts et taxes	835 879,00		835 879,00
74	Dotations et participations	187 860,00		187 860,00
75	Autres produits de gestion courante	8 270,00	0,00	8 270,00
76	Produits financiers	11,00	0,00	11,00
77	Produits exceptionnels	2 000,00	0,00	2 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 147 220,00	5 000,00	1 152 220,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	242 072,20
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 394 292,20
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	49 900,00	0,00	49 900,00
13	Subventions d'investissement	116 641,58	0,00	116 641,58
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	30 000,00	0,00	30 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	2 000,00	2 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		269 914,00	269 914,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		196 541,58	271 914,00	468 455,58

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	32 489,32
--	------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	500 944,90
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

IV – ANNEXES

IV
A2.4

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (lunne)	Nombre de produits	6	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	582 864,47	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N										ICNE de l'exercice	
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		582 864,47					54 476,52	12 374,34	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		582 864,47					54 476,52	12 374,34	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		582 864,47					54 476,52	12 374,34	0,00	0,00
00566	N	0,00	A-1	35 773,95	12,00	F	1,000		2 820,74	357,74	0,00	0,00
1088043	N	0,00	A-1	53 416,91	12,00	C	3,200		3 721,30	0,00	0,00	0,00
1142728	N	0,00	A-1	144 934,42	19,25	F	1,070		6 817,57	1 523,51	0,00	0,00
620003	N	0,00	A-1	220 101,36	16,75	F	1,980		11 196,58	4 275,22	0,00	0,00
MIN207205EUR/0211346/001	N	0,00	A-1	80 700,77	4,00	F	5,210		18 665,21	4 204,51	0,00	0,00
MCON267460EUR/0285503/001	N	0,00	A-1	47 937,06	4,00	F	4,200		11 255,12	2 013,36	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour MEETP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locaux-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00										
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00										
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00										
1681 Autres emprunts (total)					0,00										
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00										
1687 Autres dettes (total)					0,00										
Total général					998 000,00										

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat												
	Date de signature	Date de mise en circulation ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)				0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)				998 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)				998 000,00									
00566	05/11/2007	2007-11-05	09/11/2008	70 000,00	F		1,000	1,000	EURO	A	C	N	A-1
1088043	01/05/2008	2008-05-01	01/05/2008	93 000,00	C		3,200	3,200	EURO	A	C	N	A-1
1142728	20/12/2019	2020-03-01	01/06/2020	150 000,00	F		1,070	1,070	EURO	T	X Autres	N	A-1
620003	06/06/2017	2017-07-24	24/10/2017	255 000,00	F		1,980	1,980	EURO	T	P	O	A-1
MIN207205EUR/0211346/001	31/12/2003	2003-12-31	01/01/2005	280 000,00	F		5,210	5,210	EURO	A	C	O	A-1
MON26746EUR/0285503/001	30/12/2009	2009-12-30	01/04/2010	150 000,00	F		4,200	4,200	EURO	A	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)				0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)				0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)				0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)				0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)				0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)				0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)				0,00									

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 012 (1)
LIBELLE : Travaux Bâtiments Communaux

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 25 600,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	25 600,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	24 100,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-25 600,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	21 000,00	56 641,58	56 641,58
13258	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	29 239,20	29 239,20
1341	D.E.T.R. non transférable	21 000,00	27 402,38	27 402,38
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	30 000,00	30 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	30 000,00	30 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		21 000,00	86 641,58	86 641,58
10	Dotations, fonds divers et réserves	138 659,36	49 900,00	49 900,00
10222	FCTVA	5 068,87	24 300,00	24 300,00
10226	Taxe d'aménagement	23 000,00	25 600,00	25 600,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	110 590,49	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	32 545,00	60 000,00	60 000,00
1381	Subv non transf Etat et établ. nationaux	3 455,00	0,00	0,00
1382	Subv non transf Régions	3 510,00	0,00	0,00
1383	Subv non transf Départements	25 580,00	60 000,00	60 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		171 204,36	109 900,00	109 900,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		192 204,36	196 541,58	196 541,58
021	Virement de la sect° de fonctionnement	21 000,00	269 914,00	269 914,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	5 683,00	2 000,00	2 000,00
21561	Matériel roulant	0,00	2 000,00	2 000,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	5 683,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		26 683,00	271 914,00	271 914,00
041	Opérations patrimoniales (9)	17 000,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	17 000,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		43 683,00	271 914,00	271 914,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		235 887,36	468 455,58	468 455,58

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	32 489,32
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	500 944,90

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (2) Cf. Modalités de vote, I-B.
 (3) Hors restes à réaliser.
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
 (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.
 (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
 (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
 (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	19 140,00	48 790,00	48 790,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	7 000,00	6 400,00	6 400,00
2031	Frais d'études	1 920,00	27 580,00	27 580,00
2051	Concessions, droits similaires	10 220,00	14 810,00	14 810,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	13 600,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	13 600,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	63 532,00	216 874,64	216 874,64
2111	Terrains nus	0,00	34 000,00	34 000,00
21316	Equipements du cimetière	0,00	15 000,00	15 000,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	24 100,00	24 100,00
2135	Installations générales, agencements	11 083,00	20 250,00	20 250,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	26 900,00	26 900,00
2152	Installations de voirie	1 205,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	33 600,00	37 447,06	37 447,06
21561	Matériel roulant	0,00	30 000,00	30 000,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	1 300,00	1 300,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	5 000,00	3 000,00	3 000,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	14 200,00	14 200,00
2183	Matériel de bureau et informatique	10 794,00	5 711,58	5 711,58
2184	Mobilier	0,00	3 466,00	3 466,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 850,00	1 500,00	1 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	18 495,00	127 900,00	127 900,00
2313	Constructions	18 495,00	127 900,00	127 900,00
Total des dépenses d'équipement		114 767,00	393 564,64	393 564,64
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	51 500,00	58 250,00	58 250,00
1641	Emprunts en euros	51 500,00	58 250,00	58 250,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,19	182,66	182,66
Total des dépenses financières		51 500,19	58 432,66	58 432,66
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		166 267,19	451 997,30	451 997,30
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	5 000,00	5 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	5 000,00	5 000,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	5 000,00	5 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	17 000,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	17 000,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		17 000,00	5 000,00	5 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		183 267,19	456 997,30	456 997,30
				+
RESTES A REALISER N-1 (11)			43 947,60	
				+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)			0,00	
				=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			500 944,90	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	24 900,00	24 300,00	24 300,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	24 900,00	24 300,00	24 300,00
70	Produits services, domaine et ventes div	78 900,00	88 900,00	88 900,00
70311	Concessions cimelières (produit net)	1 500,00	4 000,00	4 000,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	10 700,00	11 000,00	11 000,00
7066	Redevances services à caractère social	7 700,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	35 600,00	0,00	0,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	23 000,00	73 500,00	73 500,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	400,00	400,00	400,00
73	Impôts et taxes	823 583,00	835 879,00	835 879,00
73111	Impôts directs locaux	587 660,00	587 322,00	587 322,00
73211	Attribution de compensation	184 275,00	184 276,00	184 276,00
73224	Fonds départ DMTO pour com de - 5000 hab	0,00	62 781,00	62 781,00
7353	Redevance des mines	1 648,00	1 500,00	1 500,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	50 000,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	183 617,00	187 860,00	187 860,00
7411	Dotation forfaitaire	110 000,00	113 000,00	113 000,00
74121	Dotation de solidarité rurale	33 000,00	34 000,00	34 000,00
74127	Dotation nationale de péréquation	11 000,00	12 000,00	12 000,00
744	FCTVA	617,00	2 500,00	2 500,00
74718	Autres participations Etat	0,00	370,00	370,00
7478	Participat° Autres organismes	10 000,00	4 200,00	4 200,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	4 000,00	5 790,00	5 790,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	9 000,00	9 000,00	9 000,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	6 000,00	7 000,00	7 000,00
75	Autres produits de gestion courante	8 200,00	8 270,00	8 270,00
752	Revenus des immeubles	7 000,00	7 000,00	7 000,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	200,00	270,00	270,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	1 000,00	1 000,00	1 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		1 119 200,00	1 145 209,00	1 145 209,00
76	Produits financiers (b)	11,00	11,00	11,00
764	Revenus valeurs mobilières de placement	0,00	11,00	11,00
7688	Autres	11,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	2 000,00	2 000,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	2 000,00	2 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		1 119 211,00	1 147 220,00	1 147 220,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	5 000,00	5 000,00
722	Immobilisations corporelles	0,00	5 000,00	5 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	5 000,00	5 000,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 119 211,00	1 152 220,00	1 152 220,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	242 072,20
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 394 292,20
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	0,00	13 500,00	13 500,00
6531	Indemnités	43 500,00	52 000,00	52 000,00
6533	Cotisations de retraite	2 000,00	2 200,00	2 200,00
6535	Formation	0,00	450,00	450,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	100,00	100,00	100,00
6541	Créances admises en non-valeur	13 228,00	0,00	0,00
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	2 400,00	500,00	500,00
65548	Autres contributions	500,00	450,00	450,00
657361	Subv. fonct. Caisse des écoles	0,00	20 350,35	20 350,35
657362	Subv. fonct. CCAS	6 910,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	3 300,00	3 500,00	3 500,00
65888	Autres	10,00	10,00	10,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		1 095 073,00	1 104 604,35	1 104 604,35
66	Charges financières (b)	14 400,00	12 400,00	12 400,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	14 400,00	12 400,00	12 400,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	1 500,00	1 500,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	0,00	1 000,00	1 000,00
6748	Autres subventions exceptionnelles	0,00	500,00	500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	3 209,00	3 873,85	3 873,85
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		1 112 682,00	1 122 378,20	1 122 378,20
023	Virement à la section d'investissement	21 000,00	269 914,00	269 914,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	5 683,00	2 000,00	2 000,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	2 000,00	2 000,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	5 683,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		26 683,00	271 914,00	271 914,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		26 683,00	271 914,00	271 914,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 139 365,00	1 394 292,20	1 394 292,20

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 394 292,20
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	286 194,00	268 753,00	268 753,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	34 000,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	4 300,00	4 400,00	4 400,00
60612	Energie - Electricité	30 500,00	30 200,00	30 200,00
60621	Combustibles	18 883,00	13 400,00	13 400,00
60622	Carburants	3 000,00	2 450,00	2 450,00
60623	Alimentation	2 500,00	1 500,00	1 500,00
60628	Autres fournitures non stockées	2 000,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	4 500,00	4 500,00	4 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	4 000,00	8 200,00	8 200,00
60633	Fournitures de voirie	8 000,00	6 000,00	6 000,00
60636	Vêtements de travail	1 055,00	2 000,00	2 000,00
6064	Fournitures administratives	2 800,00	4 000,00	4 000,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	500,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	6 200,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	4 000,00	3 500,00	3 500,00
611	Contrats de prestations de services	4 100,00	11 000,00	11 000,00
6122	Crédit-bail mobilier	600,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	20 000,00	18 000,00	18 000,00
61521	Entretien terrains	2 200,00	4 000,00	4 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	4 500,00	10 000,00	10 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	5 500,00	2 500,00	2 500,00
615231	Entretien, réparations voiries	5 500,00	15 500,00	15 500,00
615232	Entretien, réparations réseaux	7 000,00	6 100,00	6 100,00
61551	Entretien matériel roulant	7 000,00	8 100,00	8 100,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	4 000,00	500,00	500,00
6156	Maintenance	8 700,00	10 000,00	10 000,00
6161	Multirisques	2 100,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	9 600,00	12 000,00	12 000,00
6182	Documentation générale et technique	141,00	650,00	650,00
6184	Versements à des organismes de formation	965,00	3 500,00	3 500,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	100,00	550,00	550,00
6188	Autres frais divers	1 000,00	2 000,00	2 000,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	1 000,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	9 000,00	2 500,00	2 500,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6231	Annonces et insertions	500,00	6 500,00	6 500,00
6232	Fêtes et cérémonies	5 000,00	12 500,00	12 500,00
6236	Catalogues et imprimés	4 000,00	3 500,00	3 500,00
6237	Publications	0,00	1 153,00	1 153,00
6247	Transports collectifs	7 500,00	4 500,00	4 500,00
6251	Voyages et déplacements	500,00	1 000,00	1 000,00
6256	Missions	200,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6262	Frais de télécommunications	7 000,00	7 500,00	7 500,00
627	Services bancaires et assimilés	550,00	50,00	50,00
6281	Concours divers (cotisations)	2 100,00	2 000,00	2 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	500,00	7 500,00	7 500,00
6288	Autres services extérieurs	16 800,00	10 500,00	10 500,00
63512	Taxes foncières	5 000,00	6 000,00	6 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	300,00	2 000,00	2 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	615 890,00	626 200,00	626 200,00
6218	Autre personnel extérieur	8 090,00	2 500,00	2 500,00
6331	Versement mobilité	11 000,00	12 000,00	12 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	5 400,00	2 500,00	2 500,00
6411	Personnel titulaire	285 000,00	285 000,00	285 000,00
6413	Personnel non titulaire	124 000,00	123 000,00	123 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	67 000,00	82 000,00	82 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	75 000,00	75 000,00	75 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	5 200,00	8 000,00	8 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	27 500,00	30 000,00	30 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	3 700,00	3 700,00	3 700,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	4 000,00	2 500,00	2 500,00
014	Atténuations de produits	116 591,00	116 591,00	116 591,00
739221	FNGIR	102 191,00	102 191,00	102 191,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	14 400,00	14 400,00	14 400,00
65	Autres charges de gestion courante	76 398,00	93 060,35	93 060,35
651	Redevances pour licences, logiciels, ...	4 450,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Après des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Après des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500 €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Réseaux d’adduction d’eau	15	26/11/2019

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		58 432,66	58 432,66
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		58 250,00	58 250,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	58 250,00	58 250,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		182,66	182,66
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	182,66	182,66

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	58 432,66	43 947,60	0,00	102 380,26

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		379 814,00	III 379 814,00
Ressources propres externes de l'année (a)		109 900,00	109 900,00
10222	FCTVA	24 300,00	24 300,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	25 600,00	25 600,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	60 000,00	60 000,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		269 914,00	269 914,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissements des immobilisations		
281531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	0,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	269 914,00	269 914,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	379 814,00	0,00	32 489,32	0,00	412 303,32

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 102 380,26
Ressources propres disponibles	IV 412 303,32
Solde	V = IV – II (6) 309 923,06

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

IV

B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riiel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et complétés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	66 850,86
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	66 850,86
Recettes réelles de fonctionnement	II	1 147 220,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	5.83
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
6574		subvention 2020	Croix rouge française	Association	50,00
6574		subvention 2020	Jeunes sapeurs pompiers	Association	50,00
6574		subvention 2020	Anciens combattants PG	Association	50,00
6574		subvention 2020	les restos du coeur	Association	50,00
6574		subvention 2020	FNACA	Association	350,00
6574		subvention 2020	Club des anciens	Association	400,00
6574		subvention 2020	AS Val de l'Yerre	Association	200,00
6574		subvention 2020	Grenier 77	Association	360,00
6574		subvention 2020	Entraide et déplacement	Association	300,00
6574		subvention 2020	Histoire et patrimoine	Association	100,00
6574		subvention 2020	le Nesles Bike	Association	50,00
6574		subvention 2020	Vle libre	Association	50,00
6574		subvention 2020	Dons du sang	Association	50,00
6574		subvention 2020	Sclérose en plaque	Association	50,00
6574		subvention 2020	Il était une fois	Association	400,00
6574		subvention 2020	AFM Téléthon	Association	50,00
6574		subvention 2020	représentant des parents d'élèves	Association	290,00
6574		subvention 2020	COMITÉ DES FETES	Association	650,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		4,00	0,00	4,00	3,23	0,00	3,23
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	0,23	0,00	0,23
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	1,00	1,00	0,80	0,00	0,80
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	0,00	1,00	1,00	0,80	0,00	0,80
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Opérateur territorial des activités physiques et sportives principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		3,00	0,00	3,00	1,00	2,00	3,00
Adjoint territorial d'animation	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	C	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		11,00	1,00	12,00	9,03	2,00	11,03

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois permanents créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	354	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	C	ANIM	461	0,00	A Autres	A Contractuel
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social

MS : Médico-social

MT : Médico-technique.

SP : Sportif

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PMI : Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984, modifiée) :

3-0 : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-1 : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-2 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité,...).

3-2-1 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2 : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4 : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPB	530 112,00	0,00	42,24	0,00	42,24	0,00
TFPNB	118 369,00	0,00	67,95	0,00	67,95	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			110,19	0,00

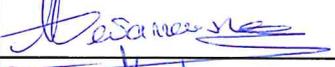
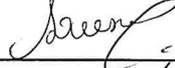
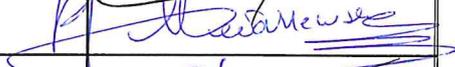
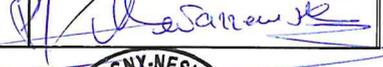
IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 19
 Nombre de membres présents : 11
 Nombre de suffrages exprimés : 18
 VOTES :
 Pour 18
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 06/04/2021

Présenté par Pascale LEVAILLANT, Maire (1),
 A Mairie de Lumigny Nesles Ormeaux, le 10/04/2021
 Pascale LEVAILLANT, Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
 A Mairie de Lumigny Nesles Ormeaux, le 10/04/2021
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

01. LEVAILLANT Pascale , Maire	
02. MINGOT Guy , 1 er Adjoint	
03. DEVARREWAERE Dominique , maire déléguée d'Ormeaux, 2ème Adjoint	
04. EVRARD Claude , maire déléguée de Nesles , 3 ème Adjoint	
05. BASTIEN Didier , conseiller municipal et communautaire	
06. PROU Cindy , conseillère municipale	
07. BOUVELLE Daniel , conseiller municipal	
08. CHASSAING Stéphane , conseiller municipal	
09. YOESLE Mireille , conseillère municipale	
10. BOUCAUD Nicolas , conseiller municipal	PO 
11. TOSI Marie-Pierre , conseillère municipale	PO 
12. COLIN Kévin , conseiller municipal	
13. SANSON Laure , conseillère municipale	
14. BELLART Sébastien , conseiller municipal	
15. LE BARS Catherine , conseillère municipale	
16. OLIVIER Patrick , conseiller municipal	
17. JOVENE Karen , conseillère municipale	
18. BARRAL Johnny , conseiller municipal	
19. BOYER Emmanuelle , conseillère municipale	

Certifié exécutoire par Pascale LEVAILLANT, Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication
 à Lumigny - Nesles - Ormeaux le 15/04/21 A , le



- (1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
 - (2) L'assemblée délibérante étant : le conseil municipal.
-

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

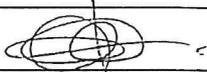
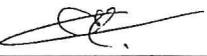
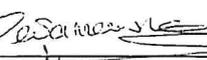
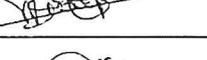
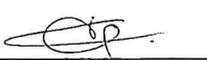
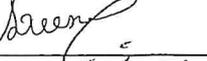
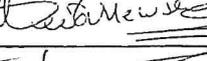
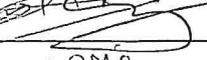
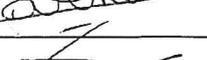
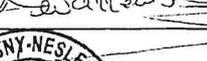
D2

Nombre de membres en exercice : 19
 Nombre de membres présents : 11
 Nombre de suffrages exprimés : 18
 VOTES :
 Pour 18
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 06/04/2021

Présenté par Pascale LEVAILLANT, Maire (1),
 A Mairie de Lumigny Nesles Ormeaux, le 10/04/2021
 Pascale LEVAILLANT, Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
 A Mairie de Lumigny Nesles Ormeaux, le 10/04/2021
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

01. LEVAILLANT Pascale , Maire	
02. MINGOT Guy , 1 er Adjoint	
03. DEVARREWAERE Dominique , maire déléguée d'Ormeaux, 2ème Adjoint	
04. EVRARD Claude , maire déléguée de Nesles , 3 ème Adjoint	
05. BASTIEN Didier , conseiller municipal et communautaire	
06. PROU Cindy , conseillère municipale	
07. BOUVELLE Daniel , conseiller municipal	
08. CHASSAING Stéphane , conseiller municipal	
09. YOSLE Mireille , conseillère municipale	
10. BOUCAUD Nicolas , conseiller municipal	
11. TOSI Marie-Pierre , conseillère municipale	
12. COLIN Kévin , conseiller municipal	
13. SANSON Laure , conseillère municipale	
14. BELLART Sébastien , conseiller municipal	
15. LE BARS Catherine , conseillère municipale	
16. OLIVIER Patrick , conseiller municipal	
17. JOVENE Karen , conseillère municipale	
18. BARRAL Johnny , conseiller municipal	
19. BOYER Emmanuelle , conseillère municipale	

Certifié exécutoire par Pascale LEVAILLANT, Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 10/04/21, et de la publication au B.O. du 17/04/21

B. Loarny - Nesles - Ormeaux



A, le

Envoyé en préfecture le 16/04/2021

Reçu en préfecture le 16/04/2021

Affiché le

ID : 077-217702646-20210410-2021_04_10_09-DE

Lumigny-Nesles-Ormeaux
(Seine-et-Marne)



DELIBERATION N° 2021/04/10-09
Conseil municipal du 10 Avril 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le dix avril à 9h30, le Conseil Municipal de la Commune de Lumigny-Nesles-Ormeaux, légalement convoqué le six avril 2021, s'est réuni dans la Salle Helvétius sous la présidence de Madame Pascale LEVAILLANT, Maire.

Date de convocation : 06/04/2021

Date d'affichage : 16/04/2021

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19

EFFECTIF PRESENT : 11

EFFECTIF VOTANT : 18

NOMBRE DE POUVOIR(S) : 7

<u>Etaient présents</u>	Pascale LEVAILLANT, Didier BASTIEN, Cindy PROU, Daniel BOUVELE, Guy MINGOT, Dominique DEVARREWAERE, Laure SANSON, Sébastien BELLART, Patrick OLIVIER, Karen JOVENE, Johnny BARRAL.
<u>Présents par procuration</u>	Claude EVRARD a donné pouvoir à Daniel BOUVELE, Stéphane CHASSAING a donné pouvoir à Guy MINGOT, Nicolas BOUCAUD a donné pouvoir à Cindy PROU, Marie-Pierre TOSI a donné pouvoir à Cindy PROU, Kévin COLIN a donné pouvoir à Guy MINGOT, Catherine LEBARS a donné pouvoir à Dominique DEVARREWAERE, Emmanuelle BOYER a donné pouvoir à Dominique DEVARREWAERE.
<u>Absents excusés</u>	Mireille YOESLE

Secrétaire de séance : Cindy PROU

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL - EXERCICE 2021

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Vu la délibération n°2020/04/10-08 de ce jour par laquelle le Conseil Municipal a approuvé l'affectation des résultats 2020 et pris acte du report des restes à réaliser 2020,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'adopter un nouveau budget pour l'année 2021,

Considérant l'avis favorable de la commission des finances en date du 31 mars 2021,

Après en avoir délibéré,

A

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 18 (à l'unanimité des voix exprimées)

ADOpte, chapitre par chapitre, le budget principal de la commune s'équilibrant en recettes et en dépenses à :

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011 « Charges à caractère général » : 268 753 €
Chapitre 012 « Charges de personnel » : 626 200 €
Chapitre 014 « Atténuation de produits » : 116 591 €
Chapitre 022 « Dépenses imprévues » : 3 873,85 €
Chapitre 023 « Virement à la section d'investissement » : 269 914 €
Chapitre 042 « Opération d'ordre de transfert entre sections » : 2 000 €
Chapitre 065 « Autres charges de gestion courante » : 93 060,35 €
Chapitre 066 « Charges financières » : 12 400 €
Chapitre 067 « Charges exceptionnelles » : 1 500 €
TOTAL : 1 394 292,20 €

Recettes

Chapitre 002 « Résultat d'exploitation reporté » : 242 072,20 €
Chapitre 013 « Atténuation de charges » : 24 300 €
Chapitre 070 « Produits de gestion courante » : 88 900 €
Chapitre 072 « Production immobilisée » : 5000 €
Chapitre 073 « Impôts et taxes » : 835 879 €
Chapitre 074 « Dotations, Subventions, Participations » : 187 860 €
Chapitre 075 « Autres produits de gestion courante » : 8 270 €
Chapitre 076 « Produits financiers » : 11 €
Chapitre 077 « Produits exceptionnels » : 2 000 €
TOTAL : 1 394 292,20 €

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre 020 « Dépenses imprévues » : 182,66 €
Chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » : 58 250 €
Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » : 48 790 €
Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » : 260 822,24 €
Chapitre 23 « Immobilisations en cours » : 127 900 €
Chapitre 040 « Transfert entre sections » : 5 000 €
TOTAL : 500 944,90 €

Envoyé en préfecture le 16/04/2021

Reçu en préfecture le 16/04/2021

Affiché le

ID : 077-217702646-20210410-2021_04_10_09-DE

Recettes

Chapitre 001 « Solde d'exécution reporté » : 32 489,32 €
Chapitre 021 « Virement de la section d'exploitation » : 269 914 €
Chapitre 10 « Dotations, Fonds divers et réserves » : 49 900 €
Chapitre 13 « Subventions d'investissement » : 116 641,58 €
Chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » : 30 000 €
Chapitre 041 « Opérations patrimoniales » : 2 000 €
TOTAL : 500 944,90 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

*Fait et délibéré le 10 avril 2021
Pour extrait conforme au registre
des délibérations.*

Le Maire,
Pascale LEVAILLANT



